

Alzheimer : l'engagement de tous

Équipes médicales et associations main dans la main pour faciliter le parcours des malades et de leur famille.

NANCY. On estime à environ 25.000 le nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou pathologies apparentées en Lorraine. Un nombre en perpétuelle croissance appelé encore à grossir dans les décennies à venir avec l'allongement de la durée de vie et des diagnostics de plus en plus précoces. Hier, plus de 500 personnes ont assisté, au Palais des congrès de Nancy, aux assises régionales destinées à dresser l'état des lieux lorrain de la maladie. Une rencontre destinée au grand public et annoncée au rang des mesures listées par le « *Plan Alzheimer* » 2008-2012. « *L'objectif de ces assises est de montrer au public lorrain le parcours du malade et de sa famille une fois le diagnostic posé* », explique le docteur Michèle Stryjski, responsable de l'action gériatrique au conseil général de Meurthe-et-Moselle. Une

chose est certaine, la Lorraine n'échappe pas au manque de structures d'accueil permanentes ou temporaires.

Manque d'information

Autre constat récurrent : « *Les familles disent qu'elles ne sont pas suffisamment informées de ce qui existe pour les aider* », note le docteur Michèle Stryjski. Ces assises ont été l'occasion de présenter des projets innovants en la matière, dont le projet expérimental Maia (ou Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer) porté par le conseil général 54 avec l'aide des deux réseaux gérontologiques de Nancy et Lunéville. Il s'agit concrètement de la mise en place d'un guichet unique (avec un référent unique pour le malade) destiné à simplifier les démarches et le parcours des malades et de leur famille.

De nombreuses associations

ont également présenté des actions intéressantes telles que le système de garde itinérante de nuit proposé par GARDE 54. « *Souvent les familles souhaitent le plus souvent possible le maintien à domicile. Encore faut-il être aidé* », rappelle le directeur de l'association Antoine Renaudin. Limite du système : le coût. Comme celui du baluchonage : 165 euros les 24 h. Ce dispositif qui fonctionne bien au Canada et en Belgique se heurte par ailleurs à la législation du travail en France. Il permet à une aide à domicile de venir s'installer pour plusieurs jours chez un malade afin d'y prendre le relais de la famille. « *En France, on ne peut dépasser quatre jours 24 h sur 24.* » Recherche, diagnostic, soutien proposé aux malades, aux aidants sont autant de thèmes qui ont été abordés jeudi aux assises régionales de la maladie.

M.H.V.